



YACHT CLUB DU
PORT CAMILLE RAYON

Madame Marie-Claude CHAMBOREDON
Mairie de Cannes
Capitainerie Port Pierre Canto La Croisette
06400 - Cannes

Le 16 février 2023

Madame la Commissaire,

Concerne : enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société AZUR FISH pour la création d'un site aquacole dans le Golfe-Juan

Le Yacht Club du Port Camille Rayon est une association avec but non lucratif qui regroupe les plaisanciers du Port Camille Rayon de Golfe-Juan et compte 150 membres ; elle a pour mission de développer des activités nautiques dans la baie de Golfe-Juan et de contribuer au développement de la ville de Vallauris Golfe-Juan.

Au nom de cette association, nous exprimons par la présente lettre, notre ferme opposition au projet de la société AZUR FISH de créer un site aquacole dans le Golfe-Juan, à proximité du site actuel de la Batterie.

Nos principaux arguments peuvent être résumés comme suit :

- Ce projet industriel est **contraire à la volonté des citoyens, confirmée par celle des autorités** de développer dans le Golfe-Juan des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, telles que la zone Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes – les Iles de Lérins », la ZNIEFF « De la pointe Fourcade à la pointe Croisette » et la ZNIEFF « Iles de Lérins ».
Cette préoccupation environnementale est « clé » pour la poursuite du développement touristique et économique de la région et de la ville de Vallauris Golfe-Juan.
- Les activités du site aquacole affecteront **la qualité des eaux**, même si les études montreront que l'impact des déchets et rejets sera réduit par l'effet de dispersion.
- Le projet aura **des conséquences néfastes sur la biodiversité, les habitats naturels et les espèces protégées.**

YACHT CLUB DU PORT CAMILLE RAYON

Association loi 1901 avec but non lucratif (W061015454)
Quai Napoléon, bte 3
06220 Vallauris Golfe-Juan

Mail: yc.portcamillerayon@gmail.com

Web: www.yachtclubportcamillerayon.com

- Le projet perturbera la population des poissons du Golfe-Juan et en conséquence, sera **nuisible à l'activité économique des pêcheurs professionnels locaux**.
- **Le projet causera une nuisance visuelle** dans une zone où tout est fait pour promouvoir la protection du patrimoine. Pour rappel, le site aquacole se trouvera à seulement 1,5 km du Fort Royal de l'île Sainte-Marguerite.
- **Le projet entravera la navigation** entre Golfe-Juan et Cannes qui est intense en période estivale : elle constituera un risque accru d'accidents, entre autres la nuit.
- Le projet sera **un obstacle de grande superficie** (3 fois celle d'un stade de football) dans le Golfe-Juan que les plaisanciers devront contourner. Cet obstacle rendra aussi **plus difficile l'organisation de régates sportives**, dont certaines sont de notoriété internationale.

En résumé, le projet aura des conséquences négatives sur la nature, l'environnement, le patrimoine et la navigation : il sera hostile au développement du tourisme et de l'économie de la région et plus particulièrement à celui de la ville de Vallauris Golfe-Juan.

IL DOIT DONC ÊTRE REJETÉ.

Si vous le souhaitez, nous sommes à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information.

En espérant que notre point de vue sera pris en compte dans la décision de la Préfecture, nous vous prions d'agréer, Madame la Commissaire, nos salutations distinguées.

Daniel Moatti
Vice-Président

Georges Cornet
Président